



© Pixabay

ENVIRONNEMENT, INSTITUTION

Eau potable : le tribunal administratif rend sa décision

Le Tribunal administratif de Bordeaux a rendu deux décisions en faveur de la création du nouveau syndicat d'alimentation en eau potable Eau Cœur du Périgord.

Publié le 17 février 2021

Requêtes rejetées

Le Syndicat mixte des eaux de la Dordogne avait déposé auprès du Tribunal administratif de Bordeaux deux requêtes : elles demandaient la suspension des arrêtés pris par le Préfet de la Dordogne, à l'origine du nouveau syndicat Eau Cœur du Périgord.

L'audience s'est déroulée le 9 février 2021. Les ordonnances ont été rendues trois jours plus tard. Verdict : les deux requêtes ont été rejetées par le tribunal.

Autorisations officielles

Deux arrêtés préfectoraux, pris le 18 décembre 2020, ont permis la création au 1er janvier 2021 du syndicat Eau Cœur du Périgord :

- › l'un autorisant le Grand Périgueux à se retirer du syndicat mixte des eaux de la Dordogne
- › l'autre permettant aux syndicats Isle Dronne Vern et Vallées Auvézère et Manoire de fusionner pour former Eau Cœur du Périgord.

Eau Cœur du Périgord

Le syndicat mixte **Eau Cœur du Périgord** (<https://www.grandperigueux.fr/information-transversale/annuaire-general/eau-coeur-du-perigord-8575>) est responsable du service public d'eau potable incluant la production par captage ou pompage, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

<https://www.grandperigueux.fr/actualites-evenements/actualites/eau-potable-le-tribunal-administratif-rend-sa-decision-8874?>

Contact



ENVIRONNEMENT
EAU / ASSAINISSEMENT
Eau Coeur Du Périgord

✉ Courriel
☎ 05 53 35 86 3
3



1 boulevard Lakanal - BP 70171
24019 PÉRIGUEUX Cedex
05 53 35 86 00

[> CONTACT](#)